



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ
DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le premier jour de décembre deux mille vingt-et-un à 19h00 à la Salle communautaire Phidèle-Harvey, située au 20, rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Absent : M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

Aussi présente : M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale, greffière-trésorière

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20h10. M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

02. PRÉSENCES

Constatation du quorum

03. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

01. Ouverture de la séance par M. le maire
02. Présences
03. Acceptation de l'ordre du jour
04. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021
05. Résolution 2021-12-01-01 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2022
06. Période de questions
07. Levée de la séance

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} novembre 2021 soit adopté.

05. RÉSOLUTION 2021-12-01-01 POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Revenus		Charges	
Taxes	133 718 \$	Administration générale	292 239 \$
Paievements en lieu de taxes	34 685 \$	Sécurité publique	11 259 \$
Transferts	736 237 \$	Réseau routier	185 607 \$
Services rendus	110 610 \$	Hygiène du milieu	333 460 \$
Imposition de droits	400 \$	Aménagement urbanisme et développement	203 459 \$
Amendes et pénalités	200 \$	Loisirs et culture	73 848 \$
Intérêts	1 300 \$	Frais de financement	1 750 \$
Autres revenus	84 472 \$		
Total des revenus	1 101 622 \$	Total des Charges	1 101 622 \$

Attendu que le total des revenus prévus en 2022 s'élève à 1 101 622 \$

Attendu que le total des charges prévues en 2022 s'élève à 1 101 622 \$

En conséquence, il est proposé par Denis Harvey appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées.

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

07. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Myriam Lafleur
Directrice générale, greffière-trésorière

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.